

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation : le 18 mars 2022

Présents : M. POULLE Guy, Mme de ST SALVY Marie-Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien, Mme GROUX Gisèle, Mme TALBERT Maria, M. BAUDE Théo, Mr GILSON Marc, Mme JAMOT Hélène, M. GABORIT Frédéric, M. HERBERT François-Xavier

Absents représentés : Mme GROUSBOIS Chantal donne pouvoir à Mme TALBERT Maria, M. GROUX Guy donne pouvoir à M. HERBERT François-Xavier, M. GILLARD David donne pouvoir à M. GILSON Marc, Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique

Absents non représentés : NEANT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Hélène se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2022
2. Demande de subvention au titre des amendes de police 2022
3. Demande de subvention FDADDT (Fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire)
4. Vote subventions aux associations pour 2022
5. Taux imposition 2022
6. Contrat assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du RPQS 2021
7. Sens de circulation Rue du Maréchal Reille
8. Budget Communal : approbation du compte de gestion 2021
9. Budget Communal : approbation du compte administratif 2021
10. Budget Communal : affectation des résultats de l'exercice 2021
11. Budget Communal : vote du budget primitif 2022
12. Budget Assainissement : approbation du compte de gestion 2021
13. Budget Assainissement : approbation du compte administratif 2021
14. Budget Assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2021
15. Budget Assainissement : vote du budget primitif 2022
16. Informations diverses

N° 2022-17. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 24 février 2022.

N° 2022-18. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022

Le Conseil Départemental procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour l'opération suivante :

→ Achat de matériel et aménagement de voirie, rue du Maréchal Reille, pour diminuer la vitesse et sécuriser le cheminement piétonnier entre les bâtiments scolaires.

Coût estimatif HT :

Barrières de ville : 3 800€

Coussins berlinois : 1 498€

Panneaux signalisation : 835€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022.

N° 2022-19. DEMANDE DE SUBVENTION FDADTT

Le Fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (FDADDT) permet d'accompagner les porteurs de projets dans deux domaines :

- Espaces naturels et biodiversité
- Sports de nature

Les projets retenus pourront être financés par le Conseil départemental au taux plafond de 50% dans la limite de 50 000€ d'aide en investissement.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant des travaux d'aménagement d'espaces naturels : achat d'une parcelle boisée cadastrée ZB 18/19/20 (délibération du 3/06/2021) et aménagement pour les promeneurs/parcours santé/espace pique-nique.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Achat parcelle boisée	8 311€	FDADDT (50%)	11 656€
Matériel	15 000€	Autofinancement	11 656€
Total	23 311€	Total	23 311€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Pour : 14 voix, Abstention : 1 voix),

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDADDT

N°2022-20. VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

La commune apporte chaque année aux associations et aux écoles une aide financière sous forme de subvention pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Cependant, il n'existe aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention. Celle-ci est toujours facultative, précaire et conditionnelle.

Par conséquent, selon le CGCT (article L1611-4) toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le même article précise que tous groupements, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention :

- Une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé
- Tous documents faisant connaître les résultats de leur activité

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission « Culture, Associations, Loisirs »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale,

Vu le budget communal,

Délibère et fixe comme suit la répartition des subventions pour l'année 2022 :

Demandeur	Montant	Observations
Rencontres et loisirs	800€	12 voix POUR (3 abstentions)
Yakadanc'elles	0€	12 voix POUR (3 abstentions)
Grandir à Cerelles	1 000€	13 voix POUR (2 abstentions)
A à Zen	150€	13 voix POUR (1 abstention - 1 contre)
Comité d'animation	1 700€	15 voix POUR
Anciens combattants	300€	15 voix POUR
CFA Joué les Tours	120€	13 voix POUR (1 abstention - 1 contre)
Coopératives scolaires	330€/classe = 1650€	15 voix POUR
	Projet photo Antoine Bourreau = 500€	13 voix POUR (1 abstention - 1 contre)

Il est précisé que l'association « Randos cerelloises » n'a pas fait de demande cette année.

La totalité de ces subventions, d'un montant de 6220 € sera affectée au compte 6574.

N°2022-21. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

Pour : 9 voix

Contre : 3 voix (Mr Gaborit-Mme Jamot-Mr Herbert)

Abstentions : 3 voix (Mr Gilson x 2 voix - Mr Baude)

- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 35.90%**
(Augmentation 1%)
- **Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 49.40%**
(Augmentation 1%)

N°2022-22. CONTRAT ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE POUR RPQS 2021

Bureau d'ingénierie spécialisé dans les métiers de l'infrastructure et de l'environnement, Hadès Ingénierie a pour cœur de métier le cycle de l'eau et nous propose une mission d'assistance et de conseil pour l'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement des eaux usées de l'exercice 2021 :

- *Etablissement du rapport annuel 2021 + réunion de présentation : 1000€ HT / 1200€ TTC*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCEPTE** le contrat d'assistance présenté ci-dessus concernant l'établissement du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

N°2022-23. SENS CIRCULATION RUE DU MARECHAL REILLE

Annulation délibération N°2022-16 du 24 février 2022

Lors de la dernière séance de Conseil Municipal il a été décidé une modification du sens de circulation Rue du Maréchal Reille (délibération N°2022-16).

Ce sujet nécessite une nouvelle réflexion. Aussi Monsieur le Maire propose d'annuler dans un premier temps la décision du 24 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'annulation de la délibération N°2022-16 du 24 février 2022

Par conséquent, le sens de circulation Rue du Maréchal Reille n'est pas modifié.

N°2022-24. BUDGET COMMUNAL : APPROBATION COMPTE GESTION 2021

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget principal présenté par le comptable du SGC de Joué les Tours.

N°2022-25. BUDGET COMMUNAL : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les résultats, déficit ou excédent, sont repris d'office dans le budget primitif.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Rolshausen Monique a été élue, à l'unanimité, Présidente de séance pour procéder au vote du compte administratif. Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget Commune, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2021			Recettes CA 2021		
Chap 011	Charges à caractère général	206 807.66€	Chap 013	Atténuation de charges	19 536.01€
Chap 012	Charges de personnel	353 370.68€	Chap 042	Opérations d'ordre	0.00€
Chap 014	Atténuations de produit	99 907.10€	Chap 70	Produits de service, vente	120 946.54€
Chap 042	Opérations entre sections	1 877.50€	Chap 73	Impôts et taxes	458 081.93€
Chap 65	Autres charges de gestion	84 185.62€	Chap 74	Dotations et participations	235 814.58€
Chap 66	Charges financières	3 421.18€	Chap 75	Autres produits	3 879.05€
Chap 67	Charges exceptionnelles	665.83€	Chap 77	Produits exceptionnels	1 148.58€
		750 235.57€			839 406.69€

⇒ Excédent de la section de fonctionnement : 89 171.12€

SECTION INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses CA 2021</i>			<i>Recettes CA 2021</i>		
Chap 10	Opérations ordre	0€	Chap 040	Opérations d'ordre entre	1 877.50€
Chap 16	Emprunt et dette	56 351.50€	Chap 041	Opérations patrimoniales	0.00€
221	Matériel technique	299.00€	Chap 10	Dotations, Fonds divers	82 538.84€
226	Bâtiments scolaires	32 022.07€	Chap 13	Subventions	69 398.00€
229	Matériel divers	3 587.50€			
232	Cimetière	7 805.81€			
233	City stade	2 212.80€			
236	Eclairage public	9 184.08€			
242	Alre de Jeux	1 343.92€			
243	Travaux divers	10 636.59€			
245	Equipement bibliothèque	4 827.89€			
246	Salle mariage	449.00€			
252	Equipement école	6 302.55€			
253	Aménagement paysager	3 580.80€			
255	Commerce	1 578.60€			
257	Lotissement	2 153.10€			
259	Equipement info - sauvegarde	9 458.40€			
260	Numérotation signalétique	398.52€			
262	Protection données RGPD	1 000.00€			
		153 192.13€			153 814.34€

⇒ Excédent de la section d'investissement : 622.21€

N°2022-26. BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 (solde entre recettes et dépenses), pour chaque section (fonctionnement et investissement) :

En section de fonctionnement

Recettes	839 406.69€
Dépenses	750 235.57€
Résultat de fonctionnement	+89 171.12€
Excédent de fonctionnement 2020 reporté :	+ 635 416.65€
Part affectée à l'investissement (compte 1068)	-2 221.35€
Transfert résultats CCAS	+2 440.17€
Soit un excédent de fonctionnement 2021 de	+724 806.59€

En section d'investissement

Recettes	153 814.34€
Dépenses	153 192.13€
Résultat d'investissement	622.21€
Excédent d'investissement 2020 reporté :	-54 539.35€
Soit un déficit d'investissement 2021 de	-53 737.14€
Restes à réaliser recettes :	+32 429.00€
Restes à réaliser dépenses :	-35 600.00€
Résultat global d'investissement 2021	- 56 908.14€

La reprise des résultats 2021 est ainsi proposée et reportée sur le budget primitif 2022 :

Chapitre 002 (recettes fonctionnement) =	667 898.450€
Chapitre 001 (dépenses investissement) =	53 737.14€
1068 (affectation - recettes investissement) =	56 908.14€

N°2022-27. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour 2022, le budget communal s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 474 444.79€

Présentation du budget primitif 2022 :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses BP 2022			Recettes BP 2022		
Chap 011	Charges à caractère général	215 380.00€	Chap 013	Atténuation de charges	13 900.00€
Chap 012	Charges de personnel	366 920.00€	Chap 042	Opérations d'ordre	4 000.00€
Chap 014	Atténuations de produit	105 000.00€	Chap 70	Produits de service, vente	121 500.00€
Chap 042	Opérations entre sections	1 967.20€	Chap 73	Impôts et taxes	487 300.00€
Chap 65	Autres charges de gestion courante	86 186.00€	Chap 74	Dotations et participations	234 100.00€
Chap 66	Charges financières	1 988.89€	Chap 75	Autres produits	4 000.00€
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 200.00€	Chap 77	Produits exceptionnels	3 300.00€
Chap 022	Dépenses imprévues	46 656.36€	Chap 002	Résultat reporté	667 898.45€
Chap 023	Virement section Investissement	710 700.00€			
Total		1 535 998.45€	Total		1 535 998.45€

SECTION INVESTISSEMENT							
Dépenses BP 2022			Recettes BP 2022				
		Reste réaliser			Restes réaliser		
Chap 001	Déficit reporté		53 737.14€	Chap 040	Opérations	1 967.20€	
Chap 040	Opérations ordre		4 000.00€	Chap 024	Produits cessions	68 970.00€	
Chap 16	Emprunt et dette		57 800.00€	Chap 10	Dotations, Fonds	96 908.14€	
Chap 020	Dépenses Imprévues		40 000.00€	Chap 13	Subventions	32 429.00	27 472.00€
221	Matériels techniques		10 000.00€	Chap 001	Excédent reporté		0.00€
226	Bâtiments scolaires	17 230.00€	35 000.00€	Chap 021	Virement Fonct		710 700.00€
229	Matériel divers		3 000.00€				
236	Eclairage public	13 400.00€	5 500.00€				
238	Equipement salle		3 000.00€				
240	Travaux bâtiment		7 640.00€				
243	Travaux divers		20 000.00€				
245	Equipement biblio	650.00€	4 500.00€				
246	Travaux salle mariage		2 000.00€				
247	Equipement ALSH		500.00€				
252	Equipement école		17 000.00€				
253	Aménagement		2 500.00€				
254	Défense incendie	4 320.00€	4 000.00€				
255	Commerce		2 000.00€				
257	Lotissements		10 000.00€				
258	Cœur de village		511 669.20€				
261	Restauration		1 000.00€				
262	Protection des		2 000.00€				
263	Parcours santé		15 000.00€				
264	Extension réseaux		30 000.00€				
265	Equipement cantine		20 000.00€				
266	Sécurisation école		7 000.00€				
267	Travaux eaux pluviales		14 000.00€				
268	Aménagement stade		20 000.00€				
Total		35 600.00€	902 846.34€	Total		32 429.00	906 017.34€
			938 446.34€				938 446.34€

En application de l'article L2312-1 du CGCT, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ADOPTE à la majorité (Pour : 14 voix, Contre : 1 voix/Mr Gaborit) le budget prévisionnel communal 2022, présenté ci-dessus.

N°2022-28. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE GESTION 2021

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget Assainissement présenté par le Comptable du SGC de Joué les Tours.

N°2022-29. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les résultats, déficit ou excédent, sont repris d'office dans le budget primitif.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Rolshausen Monique a été élue, à l'unanimité, Présidente de séance pour procéder au vote du compte administratif. Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget Assainissement, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses CA 2021			Recettes CA 2021		
Chap 011	Charges à caractère général	5 915.00€	Chap 042	Opérations d'ordre	14 573.25€
Chap 012	Charges de personnel	3 059.00€	Chap 70	Produits de service, vente	49 267.36€
Chap 65	Autres charges	0.00€	Chap 75	Autres produits	21 509.91€
Chap 66	Charges financières	1 384.07€			
Chap 67	Charges exceptionnelles	0€			
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections	59 574.33€			
Total		69 932.40€	Total		85 350.52€

⇒ Excédent de la section de fonctionnement 15 418.12 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses CA 2021			Recettes CA 2021		
Chap 040	Opérations ordre	14 573.25€	Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	59 574.33€
Chap 16	Emprunt et dettes	36 181.41€			
Total		50 754.66€	Total		59 574.33€

⇒ Excédent de de la section d'investissement 8 819.67€

N°2022-30. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 (solde entre recettes et dépenses), pour chaque section (fonctionnement et investissement) :

En section de fonctionnement

Recettes	85 350.52€
Dépenses	69 932.40€
Résultat de fonctionnement	+15 418.12€
Excédent de fonctionnement 2020 reporté :	+ 100 237.79€
Soit un excédent de fonctionnement 2021 de	+115 655.91€

En section d'investissement

Recettes	59 574.33€
Dépenses	50 754.66€
Résultat d'investissement	+8 819.67€
Excédent d'investissement 2020 reporté :	+40 161.49€
Soit un excédent d'investissement 2021 de	+ 48 981.16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de reprendre les résultats de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 comme suit :

Chapitre 002 (recettes fonctionnement) = 115 655.91€

Chapitre 001 (dépenses investissement) = 48 981.16€

N°2022-31. BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022

Pour 2022, le budget annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 435 784.65€

Présentation du budget primitif :

SECTION FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses BP 2021</i>			<i>Recettes BP 2021</i>		
Chap 011	Charges à caractère général	6 700.00€	Chap 002	Excédent reporté	115 655.91€
Chap 012	Charges de personnel	3 100.00€	Chap 70	Produit services/ventes	51 000€
Chap 65	Autres charges	1 000.00€	Chap 75	Autres produits	20 000€
Chap 66	Charges financières	1 048.88€	Chap 042	Opérations patrimoniales	14 573.25€
Chap 67	Charges exceptionnelles	500.00€			
Chap 042	Opérations patrimoniales	59 574.33€			
Chap 022	Dépenses imprévues	3 305.95€			
Chap 023	Virement section investissement	126 000.00€			
Total		201 229.16€	Total		201 229.16€
SECTION INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses BP 2021</i>			<i>Recettes BP 2021</i>		
Chap 16	Emprunt (remboursement)	36 516.59€	Chap 001	Excédent reporté	48 981.16€
Chap 020	Dépenses Imprévues	4 165.65€	Chap 040	Opérations patrimoniales	59 574.33€
Chap 040	Opérations patrimoniales	14 573.25€	Chap 021	Virement section fonctionnement	126 000.00€
OP 24	Travaux divers	179 300.00€			
Total		234 555.49€	Total		234 555.49€

En application de l'article L2312-1 du CGCT, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité le budget prévisionnel Assainissement 2022, présenté ci-dessus.

INFORMATIONS

⇒ Prochaine séance du Conseil Municipal : 28 avril 2022 - 18h30

⇒ Programmation du repas des aînés avec la commune de St Antoine du Rocher : 20 novembre 2022 (espace culturel Les 4 vents)

La séance est levée à 20h55

Fait à Cerelles, le 28 mars 2022

Certifié conforme,

Le Maire, Guy **POULE**

